

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005  
**HUITIÈME ANNÉE N° 874 DU 12 SEPTEMBRE 2013**

1801/2013 : 212<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 148<sup>e</sup> numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 25 pages

Distribué à 15.100 personnes

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« À défaut d'avoir recours à la force pour contrôler les populations, on peut parfaitement les contrôler par l'opinion ».

Harold Laswell, spécialiste des médias.

COMPRENDRE LA VIOLENCE  
POUR LA COMBATTRE

ANNÉE 2013

ANNÉE

SÉNÉGAL

# SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 24

## LA NATION

### **PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

**22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

### **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

### **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RESEAUX SOCIAUX .**

## **Pour suivre la préparation de la loi des finances 2014 applicable en Guadeloupe.**

### **CRÉDITS DE PAIEMENT DÉPENSES PUBLIQUES ÉTAT**

**PLF 2013 :**

**2 250 882 765€**

### **CRÉDITS DE PAIEMENT MISSION OUTRE-MER**

**PLF 2013**

**377 476 023€**

## **À LA UNE**

### **IL FAUT TRAITER LA VIOLENCE EN S'ATTAQUANT À SES RACINES**

**SYNTHESE DE** Pierre Duriot - Jean-Paul Megret Michel Maffesoli, sociologue, membre de l'Institut universitaire de France, est professeur à la Sorbonne. Il vient de publier "Homo Eroticus" aux éditions du CNRS qui traite, entre autres, du nouveau rapport au plaisir. Pierre Duriot est enseignant du primaire. Il s'est intéressé à la posture des enfants face au métier d'élève, a travaillé à la fois sur la prévention de la difficulté scolaire à l'école maternelle et sur les questions d'éducation, directement avec les familles. Il est l'auteur de Ne portez pas son cartable (L'Harmattan, 2012) et Le Syndrome Rapa-Nui (Publibook, 2012).

On a assisté en Guadeloupe à une montée des violences avec souvent comme acteurs principaux des jeunes . Cette violence est la conséquence de décennies de choix culturels et politiques dont nous avons trop longtemps refusé de voir les conséquences.

Il y a en premier lieu le statut de l'enfant dans notre société . À les satisfaire systématiquement et à en faire les centres du noyau familial, notre société produit depuis plus de quarante ans des enfants qui supportent de moins en moins la frustration et qui ne comprennent pas la notion même d'autorité. Certes les débats sur les chiffres et les moyens sont nécessaires. Mais ils risquent en effet de rester à la surface des choses, d'alimenter d'inutiles polémiques et surtout de ne pas aborder les problèmes de fond. On peut cependant se demander si la recrudescence des formes d'incivilité et de délinquance ne vient pas, profondément, du fait que la modernité s'est employée, sur la longue durée, à domestiquer les aspects agressifs qui ne sont pas toujours nocifs de l'espèce animale que nous sommes. En effet, l'animal humain reste un animal et il faut trouver une forme exutoire à cette animalité. C'est en trouvant une manière "d'exprimer" cette agressivité que les sociétés équilibrées ont réussi à trouver une harmonie. Ce qui ne fut pas le cas des Temps Modernes en Occident qui dès le 18ème siècle s'employèrent à sécuriser à outrance et à rechercher le risque zéro. Ainsi en éradiquant toutes les dimensions festives, les désordres mineurs, et autres formes de ce que les sociologues appellent l'anomie, on aboutit à des explosions incontrôlées, sanguinaires, perverses, s'exprimant dans la recrudescence des actes d'incivilité et de délinquance. Pour le dire en une forme ramassée, à trop vouloir supprimer l'animalité, on a abouti à la bestialité.

Il faut aussi chercher une cause à cette violence dans le déplacement progressif du rôle des personnes au sein des familles. Nous avons souvent des foyers dans lesquels les rôles des parents et des enfants ne sont pas clairement

définis, où on ne fonctionne que trop rarement sur le plan éducatif, c'est-à-dire des parents qui se cautionnent mutuellement pour dire et faire ce qu'ils perçoivent comme "bon" pour l'enfant et interdire en tenant en bloc ce qui est "mauvais" pour lui. Au contraire, on fait les choses, ou on les dit, parce que "tu m'aimes" ou "tu ne m'aimes pas", ou "je t'aime" et "je ne t'aime plus", avec un enfant qui revient à la charge et marchande jusqu'à obtenir satisfaction. Mais aussi des parents, usés de ne pouvoir tenir ou qui se déchirent l'un et l'autre pour satisfaire ou non l'enfant, selon le mode : papa ou maman est "méchant". Ce schéma peut se compliquer encore quand des enfants de plusieurs lits voisinent au sein d'une même famille avec des beaux pères ou des belles mères. Se complique également quand deux parents divorcés rivalisent pour "séduire" l'enfant et s'adjuger sa préférence. On n'est alors plus dans le mode éducatif mais dans le registre du pulsionnel, c'est-à-dire que l'enfant n'a pas le réflexe de passer sur le mode de la "médiatisation" en cas de conflit, d'entamer le dialogue, puisqu'il ne sait pas le faire, ses pulsions exprimées, sa violence donc, tenant lieu habituellement de "langage". On a aussi l'enfant vivant entre des adultes dont le mode de communication est au quotidien la violence. L'enfant intègre alors ce fonctionnement comme un fonctionnement habituel et "légal". Il devient donc naturel pour lui d'exprimer violemment sa colère, de frapper, de dire des insanités, puisqu'il voit ses parents le faire au quotidien. Il est certain que ce qu'était le cadre familial élaboré juridiquement et institutionnellement tout au long du XIXème siècle, c'est-à-dire la famille nucléaire, réduite à un père, une mère et quelques enfants, ce cadre-là est en train de se fragmenter : familles décomposées, familles incertaines et une telle mutation n'est pas, bien sûr, sans conséquence sur les modes de vie et ne peut

que générer des insatisfactions dont les diverses formes de la violence quotidienne sont la manifestation. Il y a lieu de reconnaître une telle mutation et d'en chercher les conséquences.



## **A**FFAIRES NATIONALES

### **POLITIQUE**

#### **BUDGET 2014 : LE MAQUILLAGE DES COMPTES**

**Jean-Marc Ayrault a annoncé mercredi 11 septembre en Conseil des ministres que le gouvernement entendait économiser 15 milliards sur ses dépenses publiques, au lieu des 14 milliards initialement prévus. "L'annonce d'une diminution des dépenses à hauteur de 14 milliards en 2014, sans le moindre plan détaillé pour y parvenir, n'est pas crédible." Les amateurs de propagande politique vivent de très belles heures en France, et, après les roulements de mécanique dignes d'une cour d'école auxquels nous avons assisté sur la Syrie, les annonces sur le budget 2014 les ont portés au pinacle de la jouissance communicationnelle. Depuis l'invention de la science prolétarienne par Lyssenko, en Union Soviétique, et l'enfumage des armes de destruction massive en Irak, rarement un gouvernement a osé mentir avec un tel enthousiasme. Après avoir annoncé un budget "sérieux" pour 2014, fondé sur 14 milliards de réductions de dépenses, le ministre des Finances Pierre Moscovici a en effet reconnu, sans pouffer, que le déficit budgétaire atteindrait 4,1% du PIB en 2013. Manifestement, cette annonce n'a gêné personne. Elle en dit pourtant long sur le peu de cas que le ministre des Finances fait de la sincérité budgétaire. Rappelons en effet les annonces triomphalistes**

**faites en 2012 sur le budget 2013 : le gouvernement parlait alors de ramener le déficit 2013 à 3% du PIB, au nom d'un redressement historique des comptes publics. Avec la gauche, on allait voir ce qu'on allait voir : le solde budgétaire devait s'améliorer de 22 milliards! Et on voit. Avec malice, le gouvernement se réfugie derrière quelques pourcentages aseptisés, abstraits, pour cacher comme il peut une misère qui soulève quand même de vraies inquiétudes sur la situation financière du pays. Rappelons quelques ordres de grandeur : en 2012, l'Etat avait encaissé 286 milliards d'euros de recettes. En 2013, le gouvernement en projetait, à force de hausses d'impôts, 307 milliards. Soit une augmentation historique, pour le coup, de 21 milliards d'euros. A ce stade (au 31 juillet), il a d'ores et déjà perçu 176 milliards, contre 162 milliards à la même époque l'année précédente. Les 2/3 du chemin sont parcourus. Du côté des dépenses, le gouvernement avait prévu, pour 2013, presque 371 milliards de dépenses, soit 3 milliards de moins qu'en 2012. Une baisse de 1% des dépenses, cela paraissait réaliste. Las... Le gouvernement se révèle totalement incapable de réussir cette réduction de dépenses de 1%. Au 31 juillet, les dépenses de l'Etat sont en effet passées de 226 à plus de 235 milliards d'euros en un an (à période égale donc). C'est pas beau ça ? Là où le gouvernement avait annoncé une baisse des dépenses, il a réussi la prouesse de les relancer de plus de 4%. On connaît les mauvaises raisons invoquées par Bercy pour justifier ce dérapage majeur : des dépenses exceptionnelles, qui ne devaient pas peser sur le déficit final. Là encore, pipeautage manifeste : les dépenses exceptionnelles pèsent bien sur le déficit final. Et, de toute façon, elles n'expliquent qu'une partie du naufrage. En réalité, en chiffres bruts, les dépenses de fonctionnement de l'Etat ont méchamment glissé de plus de 20% en un an. Face à ce mur qui s'approche à la vitesse d'une astéroïde, Bercy tente bien des manœuvres d'urgence, comme le redressement mystérieux des comptes selon des techniques que l'on aimerait connaître. Au 30 juin, le déficit avait augmenté de 3 milliards par rapport à l'an dernier. Au 31 juillet, il a diminué de 5 milliards. Cela sent l'opération "poussière sous le tapis" bien connue de la direction du**



**Budget. Il n'en demeure pas moins qu'avec une augmentation des dépenses de près de 10 milliards, là où l'on s'attendait à une diminution d'un milliard, le gouvernement a démontré sans conteste son incapacité à gérer l'Etat. L'annonce d'une diminution des dépenses à hauteur de 14 milliards en 2014, sans le moindre plan détaillé pour y parvenir, n'est donc nullement crédible. Ce que Moscovici a annoncé, c'est en effet un cost-killing de 5% sur le budget de l'Etat. Soit un retour à la situation laissée par Nicolas Sarkozy. Une affaire qui ne manque pas d'être cocasse. Et un budget, bien évidemment, de propagande.**

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ**

### **LA FRANCE LANCE LES CONTRATS DE PLAN ÉTAT- RÉGION 2014- 2020**

Jean-Marc Ayrault a donné hier le coup d'envoi de la préparation des contrats de plan Etat-Régions 2014-2020 en recevant à Matignon les présidents des conseils régionaux. Ces contrats arrêtent les projets stratégiques qui devront être menés à terme dans les six ans à venir. La génération 2007-2013 comportait un engagement de crédits de 29,5 milliards d'euros, dont 15,1 milliards d'euros pour les régions contre 12,7 milliards pour l'état. Hier, le Premier ministre n'a apporté aucune indication chiffrée aux présidents de région, qui ne demandaient toutefois pas d'engagements financiers fermes à ce stade, sur les enveloppes pour la nouvelle génération de contrats. Cinq grandes priorités ont été retenues pour les futurs contrats, indique un communiqué de Matignon : enseignement supérieur et recherche ; innovation, filières d'avenir et l'usine du futur ; couverture du territoire en très haut débit et développement des usages du numérique ; transition écologique et énergétique ; mobilités multimodales. « Ces orientations doivent toutes contribuer à la priorité de l'emploi », ajoute le communiqué qui indique aussi que « ces nouvelles orientations devront également permettre de prendre en compte les territoires urbains et ruraux les plus vulnérables en raison de restructurations économiques ou d'un déficit de services publics et d'accompagner les nouveaux contrats de ville et conforter les dynamiques métropolitaines ». « On apprécie à sa juste valeur



l'initiative du Premier ministre » de réunir les présidents de région pour lancer le processus, a déclaré hier lors d'une conférence de presse Alain Rousset, le président de la région Aquitaine et de l'Association des régions de France (ARF). « Le gouvernement a parfaitement intégré que c'est autour de ce couple Etat-Régions qu'on règlera les problèmes du développement économique, de l'emploi et de la formation, des transports », a-t-il poursuivi. Cette négociation s'ouvre avec, « en toile de fond, la question lancinante » des moyens, a affirmé de son côté Jacques Auxiette, le président de la région Pays-de-la-Loire. L'état est engagé dans la recherche d'économies budgétaires quasiment partout tandis que, selon Alain Rousset, « les régions sont la seule collectivité dont les ressources baissent ».

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



## AFFAIRES MONDIALES

### SOCIÉTÉ MONDIALE

#### LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE POUR LES DIRIGEANTS OCCIDENTAUX

Pour un rien les dirigeants des pays modestes sont traînés devant la cour pénale internationale qui est devenue une institution mis en place les gendarmes occidentaux du monde pour péreniser leur domination sur notre planète .La propagande de guerre est entrée dans une phase nouvelle avec l'action coordonnées de chaînes de télévision satellitaires. CNN, France24, BBC et Al-Jazeera sont devenues des instruments d'intoxication pour diaboliser des gouvernements et justifier des agressions armées. Ces pratiques sont illégales en droit international et l'impunité de leurs auteurs doit cesser. Quatre pays, les États-Unis, la

France, le Royaume-Uni et le Qatar, ont joints leurs moyens techniques pour intoxiquer les citoyens de notre planète ». Il s'agit principalement des chaînes de télévision CNN (qui bien privée agit en coordination avec l'unité de Guerre psychologique du Pentagone), France24, BBC et Al-Jazeera. Ces médias sont utilisés pour attribuer mensongèrement au gouvernement syrien des crimes qu'ils n'ont pas commis, et pour couvrir les crimes commis par les services secrets des pays précitées et par l'OTAN.

On se souvient du précédent à moindre échelle de 2002. Globovisión avait diffusé en direct des images d'une révolution populaire chassant le président élu Hugo Chávez et des images de militants chavistes tirant sur des manifestants d'opposition et les tuant. Cette mise en scène avait permis de masquer un coup d'État militaire orchestré depuis Washington avec l'aide de Madrid. Cependant, après qu'un authentique soulèvement populaire ait mis fin au putsch et ait rétabli le président élu, des enquêtes journalistiques et judiciaires ont démontré que la révolution filmée par Globovisión n'était qu'un trucage visuel, et que jamais les chavistes n'avaient tiré sur la foule, mais qu'ils avaient au contraire été victimes de snipers armés par la CIA.

Il en est de même aujourd'hui, mais avec un consortium de chaînes satellitaires. Celles-ci diffusent des images d'événements inexistantes en Syrie. Elles cherchent à faire accroire que la majorité des Syriens veulent renverser leurs institutions politiques et que Bachar el-Assad massacre son propre peuple. Sur le fondement de ces intoxications l'OTAN a attaqué la Libye et s'apprête à détruire la Syrie.

Or, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale,

l'Assemblée générale des Nations Unies a légiféré pour interdire et condamner ce type de pratique.

La Résolution 110, du 3 novembre 1947, relative aux « mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et contre ceux qui y incitent », sanctionne « la propagande de nature à provoquer ou à encourager toute menace à la paix, rupture de la paix, ou tout acte d'agression ».

La Résolution 381, du 17 novembre 1950, consolide cette condamnation en condamnant la censure des informations contradictoires comme partie intégrante de la propagande contre la paix.

Enfin, la Résolution 819, du 11 décembre 1954, sur « la suppression des obstacles au libre échange des informations et des idées », pose la responsabilité des gouvernements à supprimer les obstacles qui entravent le libre-échange des informations et des idées.

Ce faisant, l'Assemblée générale a élaboré sa propre doctrine en matière de liberté d'expression : elle a condamné les mensonges qui conduisent à la guerre et a érigé la libre-circulation des informations et des idées et le débat critique en armes au service de paix.

Les dirigeants politiques et les journalistes qui pratiquent la propagande de guerre doivent être jugés par la Justice internationale.

## **12 SEPTEMBRE : JOURNÉE DES NATIONS UNIES POUR LA COOPÉRATION SUD SUD**

« La coopération Sud-Sud offre des solutions réelles et concrètes à des problèmes de développement communs. Le partage des

meilleures pratiques, le financement de projets pilotes dans des endroits reculés, l'apport de capital à des projets prometteurs, la fourniture de biens collectifs régionaux, le développement et l'adaptation de technologies appropriées sont autant de possibilités que la communauté internationale se doit de mettre pleinement à profit. En cette Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, j'appelle tous les partenaires à redoubler d'efforts pour capter toute la richesse des connaissances, des savoir-faire et des idées que recèlent les pays du Sud en matière de développement. » La coopération Sud-Sud est un instrument important et efficace pour permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les pays en développement ont la responsabilité de promouvoir et de mettre en oeuvre la coopération Sud-Sud, qui ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud, mais devrait plutôt la compléter. Dans ce contexte, il est indispensable que la communauté internationale aide ces pays à développer la coopération Sud-Sud. Par la résolution 58/220 PDF du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé de proclamer le 19 décembre Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Le 22 décembre 2011, l'Assemblée générale a décidé que, à compter de 2012, la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ne serait plus célébrée le 12 septembre mais le 19 septembre, afin de commémorer le jour où, en 1978, la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement a adopté le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise coopération technique entre pays en développement (décision 66/550). L'Assemblée générale a demandé à tous les organismes compétents des Nations Unies et aux institutions multilatérales de redoubler d'efforts en vue d'intégrer efficacement la coopération Sud-Sud dans la conception, l'élaboration et l'exécution de leurs programmes habituels et d'envisager d'accroître les ressources humaines, techniques et financières allouées aux initiatives relatives à la coopération Sud-Sud.

## **AMÉRIQUE LATINE CARAÏBE**

### **IL FAUT LIBÉRER LES CINQ CUBAINS EN PRISON AUX USA**

Les actions en faveur des 5 antiterroristes cubains se poursuivent dans le monde . Le Venezuela se joindra à la campagne mondiale en faveur de la libération des antiterroristes cubains prisonniers aux États-Unis depuis 1998. Johnny García, coordonnateur exécutif du Mouvement National d'Amitié et de Solidarité Venezuela-Cuba a indiqué que plusieurs activités sont prévues pour appuyer la cause d'Antonio Guerrero, de Fernando González, de Gerardo Hernández, de Ramón Labañino et de René Gonzalez. En Uruguay, la centrale syndicale PIT-CNT a demandé la libération de ces combattants contre le terrorisme et elle a convoqué une marche pour ce jeudi. Elle commencera devant la Mairie de Montevideo et elle prendra fin par un rassemblement devant l'Ambassade des États-Unis. D'autre part, des organisations sociales du Canada promeuvent dans la province de Colombie Britannique la campagne des rubans jaunes pour demander la libération de ces antiterroristes . À Prague, des Tchèques et des Cubains résidant en République Tchèque ont exigé du président étasunien, Barack Obama qu'il use des prérogatives que lui accorde la Constitution de son pays et fasse libérer les antiterroristes cubains. Pour leur part, plus d'un million d'adhérents de l'Union Républicaine de Jeunes de Belarus et de son Union de Pionniers ont appuyé une déclaration exigeant la libération des antiterroristes cubains.

### **NICOLAS MADURO CRITIQUE LA COUR INTER-AMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME**

Le président du Venezuela, Nicolás Maduro, a mis en question la position de la Cour Inter américaine des Droits de l'Homme contre les gouvernements progressistes de la région et contre les intérêts de son pays. Nicolas Maduro a rappelé que cette cour a été le seul organisme multilatéral qui a reconnu le gouvernement putschiste de Pedro Carmona, les 11 et 12 avril 2002 et il ne s'est jamais dédit. Le président vénézuélien a signalé que la Cour Inter Américaine des Droits Humains a dicté des mesures de protection

en faveur des terroristes qui avaient placé des bombes contre les sièges diplomatiques de Colombie et d'Espagne à Caracas, en 2004. Nicolas Maduro a signalé que par sa façon d'agir cet organisme est devenu un instrument en faveur des intérêts géopolitiques des États-Unis en Amérique.

## **LE PREMIER MINISTRE DE SAINT VINCENT VANTE LES MÉRITES DU CARICOM**

Le premier ministre de Saint Vincent et les Grenadines, Ralph Gonsalves, a mis l'accent sur le travail du Secrétariat de la Communauté de la Caraïbe, CARICOM, dans la promotion de l'intégration régionale. Au cours d'une réunion à Georgetown, la capitale de la Guyana, avec le président de ce pays, Donald Ramotar, Ralph Gonsalves a insisté sur l'importance de conserver la foi et de continuer à travailler en faveur de la coopération économique entre les membres de ce bloc. Les deux chefs de gouvernement ont analysé plusieurs propositions pour augmenter le commerce entre les membres du Caricom et avec les partenaires étrangers. Ils se sont prononcés pour la création d'emplois et pour une croissance économique dans la zone.

## **ALGÉRIE**

### **IMPORTANT REMANIEMENT MINISTÉRIEL**

Le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, a procédé mercredi 11 septembre à un important remaniement ministériel portant sur plusieurs ministères régaliens confiés à des proches en vue de la présidentielle d'avril 2014. Abdelmalek Sellal conserve son poste de Premier ministre.

Attendu depuis plusieurs jours, le remaniement ministériel en Algérie a été officiellement annoncé, mercredi 11 septembre, par un communiqué de la présidence cité par l'agence de presse APS. Le président Abdelaziz Bouteflika a procédé à d'importants changements même si le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, conserve son poste. Plusieurs ministères de souveraineté comme l'Intérieur, la Défense, les Affaires étrangères et la Justice changent de titulaires. Dix membres de l'ancienne équipe ministérielle - dont

Daho Ould Kablia (Intérieur), Mohamed Chorfi (Justice), ou encore Mourad Medelci (Affaires étrangères) - font les frais de ce remaniement. Onze nouveaux ministres font leur entrée, dont une femme, Zohra Derdouri, ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la Communication, tandis que huit autres changent de portefeuille. En tout 18 ministères sur 32 changent de main, généralement au profit de proches d'Abdelaziz Bouteflika. "C'est le renforcement du clan présidentiel pour préparer les échéances d'avril 2014", a déclaré le politologue Rachid Tlemçani. "C'est un gouvernement de bataille pour préparer la présidentielle", confirme de son côté Rachid Grim, politologue. "C'est le cas du nouveau ministre de l'Intérieur qui aura à préparer les prochaines élections", ajoute-t-il, précisant que le départ du ministre sortant, Daho Ould Kablia, également proche du président, est lié à des raisons de santé. Il est remplacé par Tayeb Belaïz, jusqu'alors président du Conseil constitutionnel. Autre exemple : Ahmed Gaid Salah, l'une des rares personnes à avoir été reçues par le président Bouteflika lors de son hospitalisation en France début 2013 après un AVC ou depuis son retour en juillet, a été désigné vice-ministre de la Défense nationale, tout en gardant son poste de chef d'état-major de l'armée algérienne (ANP). Un diplomate, également Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, Ramtane Lamamra, a quant à lui été désigné ministre des Affaires étrangères. Le président Bouteflika conserve pour sa part le portefeuille de la Défense alors que Tayeb Louh, ancien ministre du Travail, est nommé à la Justice. Les ministères de l'Énergie et des Finances restent inchangés avec Youcef Yousfi et Karim Djoudi respectivement. Mais les six ministres du Front de libération nationale (FLN- parti au pouvoir) qui n'avaient pas soutenu l'élection fin août d'un homme du sérail, Amar Saïdani, à la tête du parti ont été écartés."Le FLN a été mis sous contrôle direct de la présidence", affirme Rachid Grim. De ce fait, le parti va "soutenir la proposition du clan" Bouteflika concernant le choix du candidat à la présidence, a précise Rachid Tlemçani. Enfin, selon le quotidien arabophone EnNahar, le président a décidé de dissoudre la police judiciaire du DRS, connu pour les nombreuses enquêtes qu'il mène sur la corruption. La voie semble décidément bien dégagée pour le future dauphin...

**DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA**





# ÉTAT DES MARCHÉS

## ASIE

Pour la deuxième séance consécutive, les marchés asiatiques se montrent hésitants ce jeudi matin, après avoir retrouvé ces derniers jours leurs plus hauts niveaux depuis trois mois. A Tokyo, le Nikkei s'affiche en légère baisse (-0,3% peu avant la fin de la séance), alors que l'indice japonais a désormais rebondi de 39% depuis le début de l'année, et de 63% depuis un an, grâce à la politique du nouveau gouvernement Abe. De son côté, le Hang Seng gagne 0,2% à Hong Kong, tandis que l'indice composite de Shanghai avance de 0,1%, Taiwan est proche de l'équilibre (-0,02%) et Séoul cède 0,3%. Enfin, Singapour remonte de 0,5%, la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) recule de 0,6% et celle de Sydney avance de 0,2%, l'indice ASX-200 ayant atteint en séance son plus haut niveau depuis 5 ans. La séance est notamment marquée par la publication des commandes de machines-outils au Japon, qui s'avère légèrement décevante... Ces commandes ont tout de même augmenté de 6,5% en juillet sur un an, après une hausse de 4,9% en juin, mais les analystes espéraient une progression de 7,7%. Le yen a rebondi face au dollar après ces chiffres, pénalisant les cours de Bourse des valeurs exportatrices japonaises. Par ailleurs, après le "rally" des deux dernières semaines, les investisseurs retrouvent la prudence à l'approche de la réunion de la Fed prévue mardi et mercredi prochain... La banque centrale américaine devrait décider de réduire progressivement son programme de rachat d'actifs (actuellement 85 Mds\$ par mois) estiment la majorité des analystes. Du côté des banques centrales asiatiques, la Banque de Corée et celle de Nouvelle-Zélande ont toutes deux maintenu ce matin leurs taux directeurs à leurs niveaux actuels.

## ÉTATS UNIS

Wall Street consolidait ce jeudi, après de bons chiffres hebdomadaires de l'emploi et à moins d'une semaine de la réunion

monétaire de la Fed. Les opérateurs pèsent le pour et le contre, alors que l'amélioration de l'économie américaine pourrait bien inciter les banquiers centraux US à réduire quelque peu le niveau des rachats d'actifs du 'QE' (plan d'assouplissement monétaire quantitatif)... Le DJIA fléchissait de 0,17% en clôture à 15.301 pts, tandis que le Nasdaq cédait 0,24% à 3.716 pts. Le Département US au Travail a annoncé des inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage, sur un rythme ajusté des variations saisonnières, en recul de 31.000 en comparaison de la semaine antérieure, à 292.000. Un chiffre nettement meilleur que prévu puisque le consensus Bloomberg tablait sur 330.000 nouvelles demandes. C'est la première fois depuis avril 2006 que les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage tombent sous la barre des 300.000. Néanmoins, le gouvernement nuance cette forte baisse, l'expliquant notamment par un retard informatique...

## **EUROPE**

Les Bourses européennes ont terminé la séance de jeudi dans le rouge, mais avec des pertes limitées voire négligeables, l'incertitude entourant malgré tout la teneur de la prochaine réunion de la Réserve fédérale - et ses retombées - ayant poussé les investisseurs à la réserve même si le ballet diplomatique en cours destiné à prévenir des frappes aériennes en Syrie constitue plutôt un élément de soutien. A mi-séance, Wall Street accusait elle-même une légère baisse, la statistique des inscriptions au chômage bien meilleure que prévu semblant ne devoir son lustre qu'à un problème technique, ce qui n'est pas du meilleur effet après les chiffres décevants de l'emploi vendredi dernier. À Paris, le CAC 40 a terminé en recul de 12,48 points (-0,30%) à 4.106,63. Le Footsie britannique a gagné 0,01% et le Dax allemand a cédé 0,02%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a reculé de 0,05%. Pour les économistes, il semble quasiment acquis que le président de la Fed Ben Bernanke annoncera la semaine prochaine, au terme d'une réunion monétaire de deux jours, que le dénouement du programme de rachats d'actifs est lancé, au vu de la performance économique des Etats-Unis et en dépit de la dernière statistique de l'emploi. Ce programme totalisant actuellement 85 milliards de dollars par mois, le marché s'interroge surtout sur la soustraction qu'il devra subir: 10 ou 15 milliards de dollars en moins?

## **CHANGE**

L'euro se stabilisait face au dollar jeudi, dans un marché toujours attentiste et hésitant à prendre une direction avant la décision de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) la semaine prochaine. Vers 16H00 GMT (12H00 en Guadeloupe), l'euro valait 1,3311 dollar, contre 1,3309 dollar mercredi vers 21H00 GMT. Mercredi, l'euro était monté à 1,3325 dollar, son niveau le plus élevé en deux semaines. La monnaie unique européenne baissait face à la devise japonaise, à 132,07 yens contre 132,92 yens mercredi. Le dollar aussi reculait face à la devise nippone, à 99,21 yens contre 99,87 yens la veille. Comme le notaient des analystes, l'apaisement des risques d'une frappe militaire occidentale imminente en Syrie a ravivé l'appétit des investisseurs pour les investissements qu'ils jugent les plus risqués, comme les actions et la monnaie unique européenne. Vers 16H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 84,16 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,5816 dollar pour une livre, après être montée vers 14H25 GMT à 1,5840 dollar, un nouveau plus haut en sept mois. La devise helvétique montait un peu face à l'euro, à 1,2361 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,9286 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.328 au fixing du soir - après être tombée vers 13H50 GMT à 1.326,17 dollars, au plus bas en un mois - contre 1.363,75 dollars mercredi. La devise chinoise a fini à 6,1180 yuans pour un dollar contre 6,1190 yuans la veille.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole montaient jeudi en fin d'échanges européens, dopés par un regain de tensions autour de la Syrie, qui demande aux États-Unis de cesser leurs menaces avant de rendre ses armes chimiques. Vers 16H10 GMT (18H10 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en octobre valait 112,92 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 1,42 dollar par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance prenait 1,39 dollar, à 108,95 dollars.

**DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION**



## **LES LIMITES À LA LIBERTÉ D' EXPRESSION DES SALARIÉS**

Très encadrée par le législateur français (articles L1121-1, L 2281-1 du Code du travail, article 9 du Code civil etc...), la liberté d'expression du salarié est garantie par les juges qui en sanctionnent les abus et assurent son adaptation à l'évolution de la société et de ses modes de communication. En 2013 c'est la tolérance des juges à l'égard d'un langage jugé hier injurieux, mais aujourd'hui apprécié différemment dans un contexte professionnel spécifique, et les problématiques des communications électroniques des salariés qui marquent l'attention. Les principes de base sont inchangés : le salarié bénéficie d'une liberté d'expression dans sa vie professionnelle sous réserve de ne pas en abuser. L'employeur peut restreindre cette liberté dans la mesure où cela est justifié par la tâche à accomplir et proportionné au but recherché.

### **I - Les limites de la liberté d'expression du salarié : en fonction du langage utilisé et du contexte professionnel**

Les juges considèrent comme abusifs les propos injurieux, diffamatoires ou excessifs, mais apprécient les limites de la liberté d'expression du salarié en fonction du contexte professionnel. Dans un arrêt du 27 mars 2013, la Cour de cassation (chambre sociale numéro de pourvoi 11-19 734) désapprouve la Cour d'appel qui a jugé abusif le comportement du salarié sans caractériser le caractère injurieux, diffamatoire ou excessif des propos qu'il a tenus. La Cour de cassation impose donc aux juges du fond d'abord de caractériser un langage injurieux, diffamatoire ou excessif avant de se prononcer sur l'existence d'un abus. Mais la Cour de cassation fait preuve d'une particulière souplesse à l'égard du langage utilisé par le salarié selon le contexte professionnel. La décision du 27 février 2013 de la Cour de cassation (chambre sociale pourvoi

numéro 11-27 474) en est une illustration (précédent : 29 février 2012 chambre sociale pourvoi numéro 10-15 043) : Un salarié membre du comité d'entreprise et du comité de groupe est licencié pour faute grave parce qu'il aurait tenu des propos injurieux à l'égard du directeur des ressources au cours d'une réunion du comité d'entreprise. Or le salarié avait notamment déjà été sanctionné par deux avertissements pour avoir abusé de sa liberté d'expression, son licenciement avait été autorisé par l'inspection du travail et les termes employés par le salarié étaient incontestablement grossiers et insultants : « vous êtes un trou du cul, vous ! » ...« là, M. Z... est sur le perchoir, comme un vautour qui se dit : avec cela, je vais le niquer, je vais lui faire son cul ». Néanmoins, la Cour de cassation approuve la Cour d'appel d'avoir constaté que ce salarié disposant de 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise « avait tenu, au cours de la réunion du comité d'entreprise du ... 2009, les propos qui lui étaient reprochés dans un contexte de vive tension opposant les représentants du personnel et la direction ; qu'elle a pu en déduire que ce comportement ne rendait pas impossible le maintien du salarié dans l'entreprise, et ne constituait pas une faute grave ». Dans le fil de cette jurisprudence les juges du fond apprécient la notion d'abus du droit d'expression à l'aune du contexte dans lequel le salarié a évolué : Ainsi la cour d'appel de Rennes (7ème Chambre Prud'hommes No Répertoire général : 11/06623) s'est prononcée le 13 février 2013 en faveur d'une salariée dont les propos n'ont pas été reconnus abusifs. Ayant fait l'objet d'un licenciement pour faute grave, il était reproché à la salariée d'avoir tenu des propos injurieux à l'égard de l'employeur lors d'un entretien avec celui-ci. Pour juger du caractère abusif des propos tenus la Cour d'appel a tenu compte de 3 éléments :

- du contexte de licenciement collectif pour motif économique dans lequel la salariée s'exprimait
- du fait que ses propos ont été tenus à l'intérieur de l'entreprise
- lors d'un entretien sollicité par l'employeur

Sur le fondement de l'article L 2281-1 du Code du travail et du droit du salarié d'exprimer son opinion sur ses conditions d'exercice, et bien que constatant que les propos de la salariée ont sans doute été excessifs, la Cour en conclue, que « dans ce contexte, Madame X... n'a fait qu'user de son droit à la liberté d'expression ».

## **II - Les limites de la liberté d'expression du salarié : en fonction des moyens de communication utilisés**

La complexité des modes de communication a créé une jurisprudence technique, adaptée aux nouveaux outils de communication tels que les courriels, clefs USB, Facebook, Twitter, etc....Les juges tendent à protéger la vie privée et la communication personnelle du salarié dans l'entreprise. Néanmoins il appartient au salarié de prendre toutes les mesures pour conserver à sa communication son caractère personnel. Quelques décisions récentes illustrent les moyens dont dispose le salarié pour prémunir sa communication personnelle de tout caractère abusif.

**A- La communication électronique du salarié :** le salarié doit identifier ses fichiers et courriels comme "personnel" (précédent : Cour de Cassation chambre sociale 26 janvier 2012 pourvoi numéro 11-10-189). Il a été jugé précédemment que la messagerie personnelle et identifiée comme telle du salarié relève de sa vie privée et ne peut être utilisée par l'employeur comme motif de licenciement (chambre sociale 15 décembre 2010 pourvoi numéro 08-42 486). A contrario, le salarié qui utilise un fichier professionnel non identifié comme personnel peut faire l'objet d'une sanction de l'employeur si le contenu du fichier révèle une faute du salarié (s'agissant d'une utilisation détournée de l'ordinateur professionnel par le salarié qui enregistrerait des photos à caractère pornographique) (chambre sociale 10 mai 2012 pourvoi numéro 11-13 884). Dès lors que le salarié utilise la messagerie professionnelle pour adresser des messages à caractère privé il a été jugé que ces messages pouvaient être lus par l'employeur mais ne pouvaient pas être utilisés pour sanctionner le salarié (chambre sociale 5 juillet 2011 pourvoi numéro 10-17 284 et 10 mai 2012 pourvoi numéro 11-11 252). Le salarié doit être prudent : Et ne pas utiliser même avec « de bonnes intentions » la messagerie professionnelle de son employeur pour transmettre un message d'ordre privé (courriel adressé par l'assistante du PDG à un collègue très malade en fin de vie via la messagerie du PDG) (Cour de Cassation chambre sociale 16 mai 2013 pourvoi numéro 12- 13 372) ; Ni transmettre même par inattention un message personnel via la messagerie électronique professionnelle (un salarié avait mis malencontreusement en copie d'un message personnel critiquant l'entreprise une salariée de l'entreprise qui l'a transmis à l'employeur) (Cour de cassation chambre sociale 2 février 2011



numéro 09-72 313). Dans une récente décision du 19 juin 2013 (Cour de Cassation chambre sociale numéro de pourvoi 12-1238), le salarié avait intégré dans le disque dur de son ordinateur professionnel des messages qu'il avait reçus de sa messagerie personnelle sans précisément les identifier comme personnel. La Cour de cassation considère qu'à défaut d'avoir été identifiés comme personnels les messages qui émanent de la messagerie personnelle du salarié et qui sont intégrés dans l'ordinateur professionnel perdent leur caractère privé et deviennent professionnels.

**B - Les informations contenues dans la clé USB personnelle du salarié connecté à l'ordinateur professionnel sont présumées professionnelles.**

Les informations confidentielles enregistrées par une salariée sur sa clé USB personnelle connectée à son ordinateur professionnel perdent leur caractère personnel et peuvent être utilisées par l'employeur pour sanctionner le salarié (Cour de Cassation chambre sociale arrêt du 12 février 2013 pourvoi numéro 11-28 649).

**C - Facebook et MSN :** les messages restent personnels si le salarié en a limité l'accès (Cour de Cassation 1e civile 10 avril 2013 pourvoi numéro 11-19530 - Cour d'appel de Lyon Chambre sociale A 13 mars 2013 No Répertoire général : 12/05390). Les communications sont considérées comme privées ou publiques en fonction des paramétrages effectués par le salarié utilisateur sur sa page Facebook (Cour d'appel de Rouen chambre sociale arrêt du 15 novembre 2011). Il appartient au salarié de s'assurer et de justifier qu'il a limité l'accès à son « mur » afin de conserver à sa communication un caractère privé (Cour d'appel de Besançon chambre sociale 15 novembre 2011). Il appartient à l'employeur qui conteste le caractère privé des communications du salarié d'établir que celui-ci n'aurait pas limité le partage de ses informations sur son compte Facebook (chambre sociale cour d'appel de Rouen arrêt précité ). Si le salarié justifie qu'il a limité l'accessibilité de sa communication sur Facebook MSN aux seules personnes qu'il a agréées, ses propos restent d'ordre privé (1e chambre civile 10 avril 2013 pourvoi numéro 11-19 530 à propos d'une salariée assignée par son ancien l'employeur pour le contenu de sa page Facebook et sur MSN). Tel n'est pas le cas du salarié licencié pour faute lourde par son employeur suite au contenu de la



page personnelle Facebook du salarié mis en ligne accessible depuis un moteur de recherche Google. Deux éléments sont retenus par les juges du fond : un accès non restreint « confidentialité des échanges non limités » rendant le contenu public et non d'ordre privé, et un abus du droit d'expression « propos dénigrant qui dépassent le cadre normal de la liberté d'expression » : « Le constat d'huissier dressé le 22 juillet 2010 démontre que le site litigieux, hébergé par le salarié sur une page personnelle de son fournisseur d'accès à internet Free, a été librement accessible depuis un moteur de recherche et depuis un lien hypertexte figurant sur sa page Facebook sur laquelle la confidentialité des échanges n'a pas été limitée, de sorte que la diffusion du site et tout échange s'y rapportant doit être considéré comme relevant du domaine public... Ce site, dont la première page peut faire penser à un site officiel et qui est directement accessible par un moteur de recherche en tapant 'Eperly' contient des propos dénigrants qui dépassent le cadre normal de la liberté d'expression et constituent un abus dudit droit . Ils revêtent la qualification de faits fautifs".

Source :

Article L 1121-1 du Code du travail : « Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché »

Article L2281-1 du Code du travail : « Les salariés bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail. »

Article 9 du Code civil : « Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé. »



## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

### OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

### DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

### PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) EN juillet 2013 : 67 770 ( +3,3% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

**DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**